



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 22 janvier 2019

Université Paul-Valéry Montpellier 3 : motion votée à l'unanimité par le Conseil d'administration contre l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires

Le conseil d'administration de l'Université Paul-Valéry réuni ce jour, mardi 22 janvier 2019, souhaite réitérer son opposition à l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires.

Le Conseil d'administration considère que cette mesure,

- Si elle perdurait, serait un obstacle majeur à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'enseignement supérieur.
- Accentue la sélection, contraire aux valeurs humanistes de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, (à ce jour 140 nationalités différentes et 18% d'étudiants étrangers internationaux sont présents sur le campus) en frappant les étudiants des pays les plus pauvres.

Le Conseil d'administration de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 demande à nouveau au gouvernement de renoncer à cette mesure afin que soit maintenu l'accueil équitable de tous les étudiants.

Pour rappel, une première motion sur ce sujet avait déjà été votée par le Conseil d'administration de l'Université le 27 novembre 2018.

Université Paul-Valéry
Montpellier 3

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

CONTACTS PRESSE

Fabrice CHOMARAT

Directeur de la communication

04 67 14 22 74

fabrice.chomarat@univ-montp3.fr